
DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Dispositifs d'accompagnement des
agents et des services

20 juin 2019



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

SG/DRH/P/DMAR

Département de la modernisation et de l'animation des réseaux



PRÉSENTATION

1. Rénovation des dispositifs indemnitaires
2. Fonds et marché interministériels dédiés
3. Présentation des dispositifs ministériels

1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

Décret n°2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles

1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

Prime de restructuration de service (PRS)

- Montants forfaitaires et attribués selon des tranches (distance entre ancienne/nouvelle RA) + prise en compte de la situation personnelle de l'agent
- Plafond augmenté, de 15 000 à 30 000 €
- Montants interministériels fixés par le ministère de l'action et des comptes publics
- Cumul partiel autorisé si le/la conjoint-e bénéficie d'une PRS pour la même opération

1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

Complément indemnitaire d'accompagnement (CIA)

- Maintien de la rémunération globale et non plus seulement du régime indemnitaire
- Évalué une première fois et versé mensuellement pendant 3 ans
- Renouvelable une fois à l'issue des 3 ans après réévaluation

1. RÉNOVATION DES DISPOSITIFS INDEMNITAIRES

Indemnité volontaire de départ (IDV)

- Agents quittant définitivement l'administration
- Prise en compte de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des primes exceptionnelles versées au titre de la manière de servir, des primes et indemnités liées à l'organisation du travail
- Vigilance sur l'âge d'ouverture des droits à pension (deux ou plus) pour demander la démission

2. FONDS ET MARCHÉ INTERMINISTÉRIELS DÉDIÉS

Création d'une fonds d'accompagnement interministériel RH (FAIRH)

- Dotation de 50 M€ en LFI 2019
- Financement de démarche globale d'accompagnement RH
- Dépenses non pérennes T2 et T3 éligibles
- Co-financement jusqu'à 50 %

2. FONDS ET MARCHÉ INTERMINISTÉRIELS DÉDIÉS

Création d'un marché interministériel de prestations intellectuelles RH

- 3 thématiques de prestations : appui aux transformations, renforcement de la fonction RH, soutien au déploiement des politiques RH
- Mécanisme de bons de commande et possibilité de recourir à des marchés subséquents en cas de besoins non couverts, très spécifiques
- 5 attributaires sélectionnés selon la règle du tourniquet

3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS

Guide ministériel d'accompagnement des transformations

- Capitalisation sur les précédentes expériences menées : organisation de la concertation avec les OS (COSUI), garanties aux agents (document de cadrage) et communication (FAQ)
- Centraliser tous les outils et acteurs mobilisables
- Évolution du guide au fil de l'eau et selon les besoins des services

3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS

Département de la modernisation et de l'animation des réseaux (DMAR) : point d'entrée pour les porteurs de projet (chefs de service, directeurs de projets, préfigurateurs...)

- Une équipe resserrée de cadres chargée de la coordination des travaux de l'ensemble de la DRH
- Des chefs de projet identifiés responsables selon leur portefeuille d'un périmètre défini de services à accompagner

3. PRESENTATION DES DISPOSITIFS MINISTÉRIELS

Réseau des CVRH

- Mobilisation pour l'accompagnement des services et des agents
- Réseau des conseillers mobilité carrière sensibilisé aux nouveaux dispositifs d'accompagnement

Dispositif d'écoute et de soutien psychologique

- Inscrit dans le projet de plan d'action ministériel de prévention des risques
- Disponible au second semestre 2019